



**REJOIGNEZ-NOUS, ADHEREZ**  
**AU SNES-FSU HORS DE FRANCE !**

**SYNDICAT CONSTRUCTIF,  
RÉACTIF, COMBATIF  
QUI REPRÉSENTE ET DÉFEND  
LES PERSONNELS  
DANS L'ENSEMBLE DU RÉSEAU AEFE !**

*Pour suivre l'actualité du SNES HDF :*  
site [www.hdf.snes.edu](http://www.hdf.snes.edu) et twitter [@sneshdf](https://twitter.com/sneshdf)

**A l'étranger comme en France,  
le SNES-FSU est à vos côtés**

Pour cette rentrée 2021 encore impactée par la crise sanitaire, le SNES-FSU intervient à tous les niveaux pour faire de **la sécurité de toutes et tous** la priorité dans les établissements et défendre les personnels. La vigilance reste de mise, mais nos interventions depuis 2020 sont déterminantes pour rappeler les droits des personnels, obtenir des cadrages et stopper les dérives, tant sur le plan sanitaire que pédagogique.

**Plus que jamais, les personnels à l'étranger ont besoin d'un SNES-FSU fort : il est une force de proposition, de résistance et d'action.**

À l'étranger, le secteur hors de France porte une vision ambitieuse de la mission de service public d'enseignement en revendiquant une **priorité à l'opérateur public qu'est l'AEFE** : c'est son statut d'Établissement public qui permet de **garantir les droits et les rémunérations des personnels**. Les références MEN et MEAE apportent un cadre réglementaire qui tire vers le haut les conditions de travail de tous les personnels, aussi bien détachés que recrutés localement.

Le dialogue est aussi ferme que constant avec l'Agence pour faire respecter **les textes**, défendre **les postes**, faire entendre **la voix des personnels** et se battre pour améliorer les situations des personnels, tous statuts confondus.

La force du SNES-FSU hors de France, c'est son **maillage mondial de sections** dans quelque 130 pays, qui permet d'agir et réagir localement aussi bien en réseau et à Paris. Il travaille **en synergie avec les secteurs hors de France du SNUipp-FSU et du SNEP-FSU**. Enfin **le lien étroit avec le SNES national** permet au SNES HDF de suivre et conseiller les collègues pour toutes les opérations de carrière, de promotion et de mutations.

## Le SNES et les syndicats de la FSU obtiennent des avancées

Fort de sa **position majoritaire dans les instances centrales de l'AEFE** (Conseil d'administration, Comité technique, CHSCT, CCPC), le SNES HDF a notamment obtenu, par un dialogue exigeant et par l'action, les avancées suivantes :

- **une meilleure prise en compte du contexte de crise pour les personnels**, lors des **réunions COVID**, des **CHSCT**, des **Comités techniques** : cadrage AEFE de l'enseignement à distance, droit à l'image, droit à la déconnexion, protocole de réouverture, autorisations spéciales d'absence, situation des personnels vulnérables, en quatorzaine, droit aux congés d'été, etc. ;
- **des avancées concrètes pour les personnels de droit local** : circulaire s'appliquant à tous les établissements de l'AEFE, guide de gestion ;
- **des améliorations** pour l'ensemble des personnels dans le cadre du dialogue social : adaptation des droits à l'étranger, autorisations d'absence, avantage familial, formation continue, mise en place des Commissions hygiène sécurité et conditions de travail (**CHSCT**) dans les établissements ;
- **le temps partiel de droit** ;
- l'amélioration de **l'Indemnité spécifique de vie locale** (ISVL) dans certains pays, sur la base des remontées de nos sections locales ;
- l'exonération des **droits de première inscription** pour les personnels résidents ;
- le droit à indemnités pour les **professeurs-documentalistes** ;
- la possibilité de la **réintégration conditionnelle**.



## Avec les syndicats de la FSU, le SNES HDF revendique

- **dans le contexte de crise sanitaire**, des protocoles garantissant la sécurité de la communauté scolaire ; une prise en compte des situations individuelles (garde d'enfants, personnels vulnérables...) ; une concertation entre équipes pour mener l'enseignement à distance ou hybride sans laisser l'administration imposer ses choix ; un cadrage limitant les visios, évitant une explosion de la charge de travail et dans le respect des obligations réglementaires de service ; l'accès aux vaccins reconnus par la France ;
- la **suppression de la limitation de durée imposée par le MEN aux nouveaux détachements depuis 2019** ;
- la **suppression du recrutement différé des résidents** et donc des 3 mois de disponibilité forcée ;
- la **création de postes** permettant de faire face aux besoins et de résidentialiser les TNR (titulaires non résidents) ;
- pour les **personnels de droit local**, le respect des textes conquis et l'amélioration de leurs conditions de travail et de rémunération ;
- des **revalorisations de l'ISVL** des résidents en fonction des besoins ;
- une véritable **prestation familiale pour tous**, dans le cadre de l'avantage familial des résidents ;
- le droit aux **indemnités statutaires** pour tous (notamment les CPE).

